

FÉDÉRATION FRANÇAISE DE PARACHUTISME

RÉUNION DES ÉCOLES DE PARAPENTE

5 avril 2008

Présents :

François BOUTELOUP - Président de la FFP
Gillian WINTER - Elue Fédérale en charge du parapente
Jean-Claude FRANCOIS - Technicien National de Parapente
Jean-Marc SEURIN - D.T.N
Axel DESGRIPPES - Virage Annecy
Gérard PERRET - Virage Annecy
Georges PERRET - Virage Annecy
Marc GUILLOT - Annecy Vol de Pente
Michel SARTHE - CERPP
Agnès DUBARRY - CERPP
Joël MOREAU - Para-Plaine du Berry

Excusés :

Jacques LAGER - Méribailles
Progrès REVERTER - CSA EPA 749

1- Le Président accueille les participants et les remercie pour leur présence à cette réunion importante ; il établit quelques règles de base sur le déroulement de la réunion.

Il rappelle que le parapente a pu rester au sein de la Fédération grâce à l'accord de 1990 entre la FFVL et la FFP. Il insiste sur le fait que la FFP n'a pas délégué pour cette discipline et que nous devons appliquer les règles de la FFVL.

Il indique que le parapente coûte plus cher à la FFP que cela ne rapporte du fait du petit nombre de licenciés et qu'il est nécessaire d'avoir un débat de fond sur la continuité du parapente au sein de la FFP. Il déclare souhaiter le maintien du parapente, point confirmé par le Conseil Fédéral puisqu'à la dernière réunion, les élus ont voté pour le maintien et ce, même s'il y a eu une majorité d'abstentions.

2- Le DTN confirme que le Ministère, questionné sur le sujet, indique que si jamais l'une des Fédérations dénonce le protocole, le parapente disparaîtra de la FFP. Il précise qu'aucun autre sport ne se trouve dans deux fédérations.

3- Le Président invite les participants à s'exprimer pour faire le point de la situation dans leur région. Deux des écoles sont de la même région : la Haute Savoie.

4- Michel SARTHE demande à ce que la Fédération aide les clubs/écoles à préparer leur transfert à la FFVL si jamais ce transfert s'avère obligatoire.

Il demande également des éléments statistiques pour connaître le nombre actuel d'écoles et le nombre de licences parapente en 2007.

Jean-Marc SEURIN lui communique un extrait des données du fichier fédéral avec l'évolution entre 2000 et 2007

	Lic. PP	Ann	Déc.	Conventionnel
2000	2194	1206	928	31150
2007	804	419	385	40304

Plus quelques licences dirigeantes qui sont comptabilisées sur le conventionnel.

W 5- S'ensuit une discussion sur l'évolution des écoles depuis le protocole ; il en résulte, qu'en fait, seulement deux écoles sont passées à la FFVL, les autres ayant cessé d'exister.

La question des personnes ayant une licence FFP et une licence FFVL a été soulevée. Michel SARTHE considère incohérent qu'un élu ou un Directeur Technique soit licencié dans les deux Fédérations.

6- Marc GUILLOT regrette que seules 4 écoles soient présentes (dont une est en réalité une école d'ascensionnel qui pratique le parapente). Gillian WINTER pense que ce peu d'intérêt des écoles est symptomatique et révélateur de la situation actuelle de la discipline : il est difficile de travailler avec peu de réaction en face. Il regrette également l'absence de développement de la discipline au sein de la FFP qui est un résultat du protocole. Il est convenu qu'une décision politique passée est la raison du passage du parapente à la FFVL, regrettable certes mais il est trop tard pour changer la situation.

7- Gérard PERRET, de l'école Virage Annecy, indique que si le parapente disparaît, le comité départemental disparaît également car il n'y aura plus de pratique de parachutisme associatif dans le département.

Il souligne que sans le parapente, la dernière AG de la FFP n'aurait pas pu se dérouler correctement car le quorum n'aurait pas été atteint. Il signale les tracasseries administratives pour le renouvellement de son école, problème rencontré par les autres écoles aussi. Il soulève la mauvaise communication et donne quelques exemples dont notamment un courrier adressé à la FFP en mars 2007 concernant un problème de sécurité et qui, malheureusement, est resté sans suite. Il confirme qu'il y a malgré tout de bonnes raisons incitant à rester au sein de la FFP, surtout pour l'assurance fédérale et la qualité de la formation au sein de la FFP. Il note également que les athlètes de haut niveau en parapente sont souvent issus d'une structure FFP.

8- Joël MOREAU, du Para Plaine du Berry, indique que son école forme ses élèves en treuil pour ensuite les emmener en montagne faire du parapente, sous couvert de la FELA. Il n'a pas de problème particulier.

Michel SARTHE, CERPP, indique que, pour son club, il n'est pas question de passer à la FFVL puisque ses adhérents pratiquent aussi le parachutisme. Il pose la question de savoir pourquoi, si on doit suivre les mêmes règles que la FFVL, les nôtres sont plus restrictives et également qui informera les écoles FFP de l'évolution des règlements FFVL.

9- Le Président conclut le tour de table par le constat que la Fédération souhaite garder le parapente en son sein. Reste la question des modalités pratiques.

10- Le DTN confirme avoir demandé au DTN de la FFVL de mettre la FFP en copie de toutes les notes d'information concernant la discipline. Il indique aussi qu'il n'a pas de connaissances de la discipline, ce qui est le cas de la majorité du personnel de la DTN.

11- Jean-Claude FRANCOIS prend la parole pour faire le point des différentes règles et les risques juridiques encourus à ne pas les suivre. Le DTN confirme que nous devons suivre au minimum les règles FFVL mais que la FFP a la possibilité et le droit de les rendre plus restrictives.

Un exemple concerne l'assurance : la FFP exige une formation avant un grand vol pour être couvert, Or, la FFVL permet de voler sans aucune formation. Cette situation résulte d'un vote du Conseil Fédéral, il y a quelques années, qui ne voulait pas autoriser une pratique sans formation.

12- Une réunion protocolaire a eu lieu entre les Présidents et les DTN des deux fédérations. Il a été envisagé de revoir le protocole mais aucune action dans ce sens n'a été entreprise.

13-La commission parapente actuelle est dissoute. Une nouvelle commission sera créée comprenant un représentant de chaque école avec participation du technicien national en tant qu'invité.

14- Michel SARTHE propose Marc GUILLOT comme Président de la Commission qui, après réflexion, accepte le rôle. L'interface au sein de la Fédération sera le Président de la FFP.

15- Le DTN signale que Jean-Claude FRANCOIS partira à la retraite dans deux ans mais que, jusque là, il restera technicien national de parapente.

16- Il existe une nécessité de faire un état de lieu du règlement FFP et du règlement FFVL ; il y a quand même quelques urgences à traiter surtout au niveau des parachutes et des normes européennes, des parachutes de secours et de l'assurance.

17- Jean-Claude FRANCOIS signale certaines disparités entre les règles écrites et ce qui est retenu par la loi et donne des exemples. Il est demandé pourquoi la FFP ne laisse pas la responsabilité au Directeur Technique comme par le passé. Le Président indique que les marges de manoeuvres sont réduites et le DTN souligne qu'en cas d'incident, les juges demandent toujours la réglementation de la Fédération délégataire.

Nos écoles sont toutes des associations, contrairement aux écoles FFVL dont beaucoup sont des structures professionnelles.

Jean-Claude FRANCOIS rappelle que les règles essentielles de la FFP sont contenues dans trois fascicules. Il fait un rapide point de ces règles, surtout concernant la mise en formation des moniteurs et parle de l'évolution des règles dans l'avenir.

Quelques clarifications sont apportées à la satisfaction des participants qui demandent qu'au moins une fois par an, un tel point soit effectué.

18- Sur le point de la communication, Madame WINTER signale que le site de parapente de la FFP est tenu par Michel SARTHE qui relève tous les courriers adressés à l'e-mail de la commission. Personne d'autre n'y a accès. Michel SARTHE donnera les mots de passe à la Fédération pour permettre une mise à jour centralisée.

19- Le Président BOUTELOUP demande aux participants de conclure et leur laisse à chacun la parole.

- Gillian WINTER confirme qu'elle ne s'occupera plus du Parapente et indique sa satisfaction de voir la poursuite de cette discipline au sein de la FFP.

- Georges PERRET est heureux de voir le maintien de la discipline et est particulièrement satisfait pour les raisons historiques.

- Axel DESGRIPPES est également satisfait du maintien du parapente. Il demande si la FFP est au courant d'une manifestation prévue les 4/5 juillet pour fêter les 30 ans de parapente à Mieussy.

- Gérard PERRET est satisfait du dialogue qui a manqué pendant longtemps et il attend la suite.

- Marc GUILLOT n'était pas venu en pensant prendre en charge la commission. Il craignait la disparition du parapente et il est content de voir son maintien. Il insiste sur son manque de disponibilité et va évaluer la charge de travail que la commission représente. Il compte travailler avec le technicien national et ne tiendra pas compte des histoires passées. Il demande comment va fonctionner la commission et qui sera le référent de chaque école auprès de la commission. Il est confirmé que le Président de chaque association (ou son représentant) ainsi que le TIN devraient faire partie de la commission.

- Michel SARTHE réserve son jugement et attend la suite.

- Joël MOREAU est content d'avoir pu assister à cette réunion mais se rend compte qu'il n'est peut-être pas complètement dans les clous. Il craint de ne plus pouvoir faire du treuillé avec des parapentes. Jean-Claude FRANCOIS le rassure sur ce point.

Le Président BOUTELOUP clôt la réunion en exprimant sa satisfaction de voir le parapente rester discipline de la Fédération Française de Parachutisme, encourage les écoles à continuer leur travail efficacement et souhaite bonne chance à la nouvelle commission à laquelle il apportera son soutien.